



Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD a pour objet la validation du mouvement complémentaire. Nous avons pu exprimer à plusieurs reprises nos critiques sur le changement des règles imposées par le ministère.

Couplé à un logiciel défaillant et délivré tardivement. Nous ne pouvons que déplorer la charge de travail de personnels administratifs. Malgré ce calendrier contraint, il a été finalement permis pour la majorité de nos collègues de connaître leur situation avant les vacances d'été. Tout devra être fait l'année prochaine pour que cette situation ne se renouvelle pas.

Concernant les règles du mouvement et l'élaboration de la circulaire mobilité nationale, le SNUipp-FSU lance une enquête nationale, déjà remplie par plusieurs milliers de collègues afin de témoigner du ressenti des collègues au ministère. Les premières analyses de ces remontées confortent nos interventions lors des groupes de travail et lors des CAPD : les vœux obligatoires, les zones trop grandes sont rejetés massivement par nos collègues. Tout ce chaos pour une évolution d'un petit point de satisfaction au mouvement, pour un passage de 59% à 60% ! Pour l'amélioration quantitative voulue, on repassera !

Si ce mouvement s'est déroulé dans la contrainte de ces règles nationales qui semblent faire l'unanimité contre elles, le mouvement complémentaire relevait d'une organisation départementale. Nous entendons que le temps était contraint. Maintenant nous espérons que vous entendrez également que nos collègues qui se trouvent au placement ont connu une dégradation très importante de leur participation.

Il y a deux ans, ces derniers et ces dernières se retrouvaient dans les circonscriptions. Nos collègues pouvaient, par rang de barème, choisir leur poste en toute connaissance de cause. L'année dernière, première dégradation, ce choix en circonscription a été supprimé et remplacé par une fiche de vœu en ligne.

Et cette année, nos collègues ont connu l'absence totale de saisie de vœux. Pour l'amélioration qualitative voulue également, malgré la souplesse possible sur les situations remontées, on repassera!

La deuxième partie de la CAPD portera sur l'accès à la classe exceptionnelle, ainsi qu'à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle. Nous rappelons notre opposition à cette classe puisque nous revendiquons une revalorisation indiciaire pour tous les enseignants, une cadence unique d'avancement et la possibilité pour toutes et tous d'atteindre l'indice terminal.

Nous continuons de déplorer la subjectivité des modalités retenues pour accéder à la classe exceptionnelle. Le nombre des promu-es de personnels travaillant dans les inspections est encore disproportionné par rapport à l'ensemble des demandes. En voulant récompenser « le mérite » sous couvert d'une idéologie qui voudrait que les travailleur-euses soient plus productifs en récompensant une toute petite partie d'entre-eux et d'entre-elles, nous constatons surtout que la majorité de nos collègues ne voient pas une reconnaissance de l'engagement professionnel de toutes et tous au quotidien dans toutes les écoles.

Début juillet, le Parlement a procédé au vote définitif de la loi Blanquer. Un texte qui a évolué tout au long de son examen sous la pression des mobilisations de la communauté éducative. Nombre de ces dispositions législatives « *vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire.* », prévenait le SNUipp-FSU à l'issue des débats parlementaires. Et même adoptée, cette loi n'en reste pas moins rejetée massivement par les enseignantes et les enseignants des écoles.